

14. Ils ont convenu en outre qu'il était nécessaire d'établir des relations multilatérales avec les pays producteurs et les autres pays consommateurs, tenant compte des intérêts à long terme de tous. Ils sont prêts à procéder à un échange d'informations techniques avec ces pays sur le problème de la stabilisation de l'approvisionnement énergétique sous le plan quantitatif et en matière de prix.

15. Ils se sont félicités des initiatives prises au sein de l'O.N.U. pour traiter des questions plus larges de l'énergie et des produits primaires à l'échelon mondial, tendant, en particulier, à réunir une session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Etablissement d'un mécanisme de suite

16. Ils ont convenu de créer un groupe de coordination, ayant à sa tête de hauts fonctionnaires, chargé de diriger et de coordonner le développement des mesures susmentionnées. Le groupe de coordination décidera de la meilleure manière d'organiser ses travaux. Il devrait:

- assurer la supervision et mettre en lumière les tâches qui pourraient être abordées au sein d'organisations existantes;
- établir des groupes de travail ad hoc, selon les besoins, afin d'entreprendre les tâches pour lesquelles il n'existe actuellement pas d'organes compétents;
- diriger la préparation d'une conférence de pays consommateurs et producteurs, qui se réunira le plus rapidement possible et, si nécessaire, sera précédée d'une nouvelle réunion des pays consommateurs.*

17. Ils sont d'accord que la préparation de telles réunions devrait comporter des consultations avec les pays en voie de développement et autres pays consommateurs et producteurs.*

*La France n'accepte pas les points 16 et 17.